

REGLEMENTATION POUR LE STOCKAGE ET LA DISTRIBUTION DE LIQUIDES INFLAMMABLES

Gasoil, fuel et mazout

Contraintes réglementaires (cas du stockage non enfoui)

- Code de L'environnement, Titre 1^{er}, Nomenclature des Installations Classées (<http://aida.ineris.fr/textes/nomenclature.pdf>)
- Arrêté du 1^{er} juillet 2004 fixant les règles du stockage de gasoil pour les Installation Non Classées (<http://www.droit.org/jo/20040725/INDI0403209A.html>)

Seuil de stockage en m3*	Seuil de distribution en m3/h	Réglementation appliquée
> 500	> 100	Nomenclature des IC Dossier d'autorisation
50 < X < 500	5 < X < 100	Nomenclature des IC Dossier de déclaration + Inspections périodiques
< 50	< 5	Arrêté du 1 ^{er} juillet 2004 RSD**

* Nota : Pour les liquides stockés dans des réservoirs double enveloppe avec système de détection de fuite (cas de toutes les cuves CEMO), les seuils de stockage sont à multiplier par 5.

**RSD : Réglementation Sanitaire Départementale

Conditions du stockage

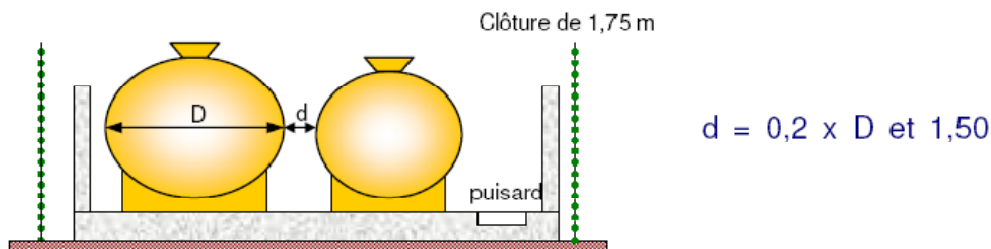
Les réservoirs doivent être fabriqués selon les normes françaises ou européennes ou selon tout autre norme d'un Etat membre de l'U.E. reconnue équivalente (cas de tous les réservoirs CEMO).

Stockage aérien (non enfoui)

- Les réservoirs sont équipés d'une deuxième enveloppe étanche et il est possible de se rendre compte de la moindre perte d'étanchéité. C'est le cas des réservoirs CEMO grande capacité acier fabriquées selon la norme européenne NF EN 12285-2.
- Les réservoirs doivent être fixés solidement au sol sur un plan maçonné et être suffisamment opaques pour empêcher l'altération des caractéristiques du produit stocké.

Lorsque le stockage dépasse 15000 litres :

- La distance entre 2 réservoirs est de 0,2 D (D=largeur du plus grand réservoir) avec un minimum de 1,5m.
- Les réservoirs doivent être entourés d'une clôture d'au moins 1,75m de hauteur.



Volume stocké (l)	Distances minimales à respecter entre réservoirs et bâtiments				
	< 2500	De 2501 à 6000	De 6001 à 10000	De 10001 à 50000	> 50000
Distance (m)	0	1	6	7	10

Stockage à l'intérieur d'un bâtiment (non enfoui)

- Les récipients ou réservoirs doivent être équipés d'une enveloppe secondaire étanche, résistante au feu et conçus de telle sorte qu'il soit possible de se rendre compte de toute perte d'étanchéité de l'enveloppe intérieure. C'est le cas des réservoirs CEMO qui sont tous à double paroi et équipés d'un témoin de fuite.
- Des réservoirs de même nature, s'ils sont de même capacité et de même hauteur, peuvent être mis en batterie en vue de constituer un stockage d'une capacité globale au plus égale à 10 000 litres. Leur interconnexion doit être réalisée à leur partie supérieure. Ils doivent être installés au même niveau. C'est le cas des réservoirs CEMO UNI en batterie (3000L et 4500l).
- Pour le stockage dans un bâtiment, lorsque la capacité de la cuve est supérieure à 2500 litres, il faut un local exclusif, fermé, aéré et ayant des caractéristiques de résistance coupe feu.
- Tous les réservoirs CEMO sont livrés avec certificat de conformité